vette, alors la volée I abandonne le régulateur H; on fait retourner les chevaux et on fixe la volée I au second régulateur H'.

Si on ôte les quatre mancherons E, on verra que cette charrue est exactement l'avant de deux charrues Dombasle (mais dont l'une jette la terre à droite et l'autre à gauche), qui sont mises dos-à-dos sur une ligne XY. — Le versoir, en fonte, n'est pas aussi long que dans la charrue Dombasle; il ressemble davantage au versoir américain ou à celui de l'araire du Brabant (voy. *page* 183, *fig.* 235, et *page* 184, *fig.* 236). On lui avait primitivement donné 15 po. de hauteur (0 m 406); mais M. Bella a labouré si profondément, quelquefois à plus d'un pied, que la terre passait pardessus les versoirs et retombait entre les deux socs. Il a fait alors clouer sur les deux versoirs une plaque triangulaire en tôle qui a obvié à cet inconvénient. — On aurait pu également ajouter une rehausse. — La haye A a 2 po. (0m 054) de moins que celle de la charrue de Roville; on lui a donné 8 pi. 6 po. (2 m 760) de longueur, et 4 sur 3 po. (0 m 108 sur 0 m 081) d'équarrissage. — Le sep B a 4 po. 3/4 de largeur sur 3 1/2 de haut (0 m 128 sur 0 m 095). — Les socs CC ont 10 po. (0 m 271) de leur origine à leur pointe. D'une pointe d'un soc à l'autre on trouve 4 pi. 10 po. (1 m 570). — Du côté de terre on a mis une planche J qui remplit tout l'intervalle entre la haye A, le sep B et les deux gendarmes FF. — Les étançons DD, de 4 sur 3 po. (0 m 108 sur 0 m 081), sont fixés à 10 po. (0 m 271) d'intervalle. — Les 4 mancherons EE ont 2 pi. (0 m 650) d'ouverture; à 2 pi. 8 po. (0 m 866) de terre, ils dépassent la haye de 15 po. (0 m 406). — Les régulateurs HH sont à la Dombasle.

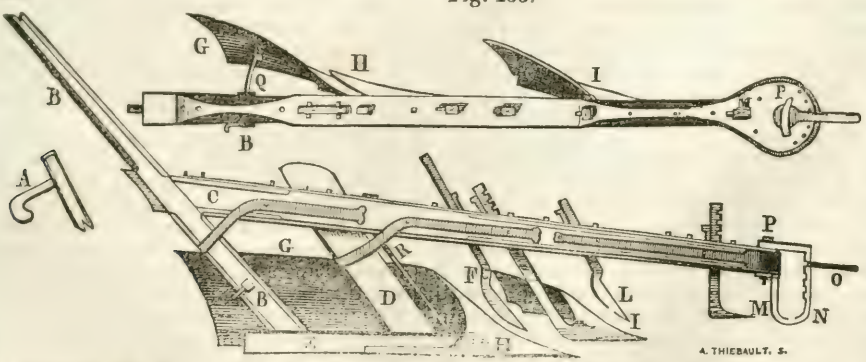
*Charrue* PLAIDEUX *à double soc horizontal.* Ce ne sont, à proprement parler, que deux charrues de Brie réunies sur un seul age coudé et porté sur un avant-train. — A la place du double manche on a substitué deux mentonnets ou bras latéraux, l'un sur la queue et l'autre dans la tête de l'étançon. Ces deux mentonnets portent chacun un etrier ou collet de fer à vis et écrous; c'est dans ces étriers que passe l'age du soc; enfin, ces deux étriers ont chacun une vis de pression pour serrer l'age et le fixer solidement sur les deux mentonnets. On voit combien est simple un pareil assemblage.

La charrue Plaideux, adoptée dès 1809 par divers cultivateurs de l'Oise, et perfectionnée depuis par son inventeur, s'est répandue assez rapidement dans les départemens voisins. — En 1821, d'après l'attestation d'un grand nombre de cultivateurs qui en faisaient un usage particulier, et sur le rapport de M. HÉRICART DE THURY, la Société centrale d'agriculture accorda une médaille à M. Plaideux. Nous laissons parler notre confrère. « Les expériences réitérées que nous avons fait faire devant nous, entièrement d'accord avec la correspondance de M. le sous-préfet de Senlis et des cultivateurs de son arrondissement qui se servent de la charrue à deux socs, nous ont prouvé : 1° qu'avec la *même puissance* on doit généralement compter, dans les longues raies, le *double d'ouvrage* qu'avec la charrue de Brie pour les petits labours, tels que les binages, les découennages, les enfouissages de parc et de grains, dans les terres légères, et le *tiers* dans les terres fortes et compactes pour lesquelles il convient d'ajouter un troisième cheval au tétard, si on veut des labours profonds, tels que les défonçages et les gros retaillages; — 2° que les deux raies qu'elle ouvre, *lorsqu'elle est bien conduite*, sont parallèles, bien suivies et parfaitement égales en largeur comme en profondeur; — 3° qu'on peut donner aux raies telle dimension qu'on veut, attendu que la charrue se *braque* et se *débraque* à volonté; — 4° qu'elle se maintient très-bien en raie; — 5° que la manœuvre est simple et facile une fois qu'on est parvenu au degré d'entrure que l'on veut donner; — enfin, que tout charron de village peut la monter, démonter et réparer facilement. »

D'un autre côté, il faut reconnaître que dans les labours profonds elle est sujette à s'engorger; — elle présente quelque embarras pour l'enfouissement des fumiers longs, et elle demande beaucoup d'application de la part du conducteur, attendu qu'elle pourrait ouvrir une raie plus haute que l'autre, si on n'avait l'attention de bien fixer à sa place la haye du second soc, de manière à lui faire prendre autant de terre qu'à celui de devant; — elle éprouve plus de difficultés qu'une autre dans les terrains qui contiennent des blocs de pierre.

*La charrue à double soc et à pied* (*fig.* 254), ainsi nommée à cause du pied M qui sert à

Fig. 254.




régler l'entrure du soc, a été introduite en Flandre, il y a une douzaine d'années, par M. le baron DEWAL DE BAROUVILLE. — Elle se distingue particulièrement de la charrue